

Département du Jura

COMMUNE DE

LE PIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

4. REGLEMENT

4.2 Document graphique

Ensemble de la commune au 1 / 3 000 ème

Pièce n° 4.2.1

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
le 10 octobre 2013
Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
le 11 février 2015

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Modification simplifiée n°1 approuvée le :
22 mars 2016

Modification simplifiée n°2 approuvée le :
6 décembre 2017

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siege social : 4, Passage Jules César - 70000 VESOUL
Tél : 03 84 75 86 47 - Fax : 03 84 75 31 69
initiative@orange.fr

Agence de BESANCON
Tél : 03 83 84 53 29
adbesancon@orange.fr

0 m30 m60 m90 m120 m150 m

LEGENDE :

— Limite de zones

--- Limite de secteurs

ZONES AGRICOLES

A Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ah Secteur non agricole de la zone A où l'urbanisation est limitée.

Ap Secteur non agricole de la zone A non constructible pour des raisons de paysage.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zones à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Ny Secteur de la zone N dédié à l'installation de Stockage de Déchets Inertes

••••• Voies piétonnes en application de l'article L.123-1-5.6°) du code de l'urbanisme

Secteur concerné par des risques de mouvements de terrain :

Risque maîtrisable (atlas des risques géologique du Jura)

Risques majeur

RESPECT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Plans d'eau, cours d'eau

Zones humides

Espaces boisés classés

Bois, haie, bosquet...Bois, haie, bosquet...Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques, au titre de l'article R.123-11.i) :

Eléments de paysage, quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique au titre de l'article R.123-11.h)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Extension du lagunage	Commune	2446 m²
2	Création d'un cheminement piéton	Commune	35 m²
3	Création d'un espace public	Commune	367 m²
4	Création d'un espace public, stationnement	Commune	2236 m²
5	Création de voirie	Commune	177 m²
6	Création d'un espace public	Commune	1709 m²
7	Création de voirie	Commune	264 m²

